

Extrait du registre
des délibérations de la commune de VARRAINS
séance du 21/09/2019

Date de la convocation 17/09/2019	L' an 2019, le 21 Septembre à 10 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DELAMARE Pierre-Yves, Maire
Date d'affichage 17/09/2019	
Nombre de membres Afférents au Conseil municipal : 15 Présents : 8 Votants : 10	Présents : M. DELAMARE Pierre-Yves, Maire, Mmes : ABIVEN Janig, BEUZIT Agnès, BIRIE-HABAS Cécile, MM : HARDOUIN Maurice, PELTIER Sylvain, ROBERT Eric, VERON Antoine Absent(s) : Mme DEBELLY Laurie Excusé(s) ayant donné procuration : Mme EPIN Annie à M. DELAMARE Pierre-Yves, M. ABIVEN Jean-François à M. ROBERT Eric Excusé(s) : Mmes : MISANDEAU Jeannine, SCHMITT Marie-Agnès, MM : BONNEAU Cédric, LEGRAND Didier Secrétaire : Mme BIRIE-HABAS Cécile

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE	
<p>Réf : 2019/9/105</p> <p>A l'unanimité Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>WISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 23/09/2019</p>	<p>Considérant la délibération en date du 10/9/2019 sous la référence 2019-9-100 portant sur l'ARRET DE PROJET DU PLUI DU SECTEUR SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE – - AVIS? qui doit être annulée puisque le Conseil Municipal souhaite revenir sur des observation au niveau des OAP de la commune ; Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-15 et R. 153-5, Vu la délibération du Conseil Communautaire de la communauté « Saumur Loire Développement » en date du 10 décembre 2015 ayant prescrit l'élaboration d'un PLU intercommunal, Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2016 portant sur la création de Saumur Val de Loire issue de la fusion des Communautés de Communes Loire-Longué et du Gennois, de la Communauté d'Agglomération du Saumurois, avec extension aux communes de Doué-en-Anjou, Les Ulmes, Denezé-sous-Doué et Louesse-Rocheminier, Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération Saumur val de Loire en date du 23 mars 2017 sur le premier débat des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 6 juillet 2017 décidant de poursuivre le PLUi du secteur « Saumur Loire Développement » (PLUi SLD) , Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 27 septembre 2018 sur le second débat des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi SLD, Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 mai 2019 sur l'adoption du contenu modernisé du PLU pour la rédaction du règlement du PLUi SLD, Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 27 juin 2019 arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal du secteur « Saumur Loire Développement », élaboré sous la responsabilité de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, Vu l'article R153-5 du code de l'urbanisme qui dispose que les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunal compétent disposent d'un délai de trois mois pour émettre un avis sur les orientations</p>

BEUZIT Agnès	VERON Antoine	DEBELLY Laurie ////////////////////////////////////
LEGRAND Didier ////////////////////////////////////	MISANDEAU Jeannine ////////////////////////////////////	BONNEAU Cédric ////////////////////////////////////